

## COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

## ARRETE N° 054/2020

**OBJET :**        **Règlementation de la circulation (fermeture)**  
                  **Cimetière.**  
                  **Désherbage.**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris des travaux d'espaces verts et la pose de désherbant sur l'ensemble du cimetière communal.

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation des personnes pour assurer la sécurité des usagers et celle des employés communaux,

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 09 avril 2020 à 7 h 00 à 18 h 00, le cimetière communal sera fermé au public.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation appropriée sera installée par la commune,

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché sur les portes du cimetière 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Grézieu la Varenne.

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 06 avril 2020

LE MAIRE :  
Bernard ROMIER

